

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

~~COTE 91-012~~  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,  
BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, MMES LISION, MONTRON Adjoints.  
MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN,  
DINDINAUD, MME FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME  
PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la  
majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. ALCHER par M. LE GUEUT  
M. BARON par M. BUJARD  
M. MOULINEAU par M. MARCONI  
MME PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de  
Séance.

OBJET : AVANCE SUR SUBVENTION 1991 A L'ASSOCIATION "DEPARTEMENT  
ANIMATION"

VOTE : UNANIMITE.

Il est proposé d'accorder une avance sur subvention à l'association "Département Animation" pour faire face à la préparation de la prochaine saison 1991 et notamment le FIDEM.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- . Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- . Vu l'avis de la Commission des Finances,
- . Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

. D'accorder une avance sur subvention au titre de l'exercice 1991 de 300 000 Frs (Trois cent mille francs) à l'association "Département Animation".

. Cette avance sera versée en Janvier 1991 étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1991 par la Ville de ROYAN à l'association "Département Animation".

. Cette dépense sera inscrite au Chapitre 940 Article 657.0 du Budget Primitif de l'exercice 1991

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont Signé le Registre  
MM. Les Membres Présents

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 24 Janvier 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint